

terpréter l'inscription, nul doute qu'il ne faille la diviser ainsi en trois sections.

La première exprime les offres par lesquelles le maître du logis espère attirer chez lui les chalands et les belles promesses qu'il leur adresse, non pas seulement en son nom, mais de la part des dieux. Mercure, dit-il d'abord, promet ici le gain : MERCVRIVS HIC LVCRVM PROMITTIT. Je ne chercherai point ici, avec Dom Martin (1), une preuve du culte de Mercure si répandu dans les Gaules, comme on le sait d'ailleurs; mais on y trouve naturellement la confirmation de ce que Strabon nous fait connaître, que notre ville, dotée par la nature du site le plus avantageux, et née commerçante, pour ainsi dire, était déjà, au siècle d'Auguste, le grand marché de la Gaule (2). Ce n'est point, en effet, comme une divinité nationale que Septumanus présente ici Mercure, mais uniquement comme le dieu du négoce, aussi bien que de l'éloquence, dont la protection devait procurer un lucre certain aux étrangers, en grand nombre sans doute, que des affaires commerciales amenaient dans nos murs. Mes lecteurs ne peuvent avoir oublié tout ce que les auteurs anciens nous disent à cet égard sur le fils de Maïa, et surtout la curieuse prière que les marchands lui adressent dans Ovide (3). Plusieurs inscriptions mentionnent également ces attributions de Mercure. Telle est la suivante, donnée par Gruter (4), mais plus exactement, selon toute apparence, par Muratori (5) :

M E R C V R I O N E G O T I A T O R I S A C R V M
N V M I S I V S A L B I N V S E X V O T O

et cette autre rapportée par Spon (6), qui donne au dieu marchand une épithète moins connue :

D E O M E R C V R I O
N V N D I N A T O R I

(1) *La religion des Gaulois*, loc. laud.

(2) *Rer. geogr.* IV. 192.

(3) *Fast.* V. v. 680.

(4) *Inscript. antiq.* p. LV. 1.

(5) *Nov. thes.* t. IV. p. MCMLXXXI. 7.

(6) *Miscellan. erud. antiquit.* p. 92.